

**SUR UN PASSAGE DE LA TEXNH TAKTIKH
D'ASCLÉPIODOTE :
LE TABLEAU D'EFFECTIFS DE L'INFANTERIE LÉGÈRE**

**ABOUT A PASSAGE
OF ASCLEPIODOTUS' *TEXNH TAKTIKH* :
THE ORGANIZATION CHART OF SOLDIERS IN LIGHT INFANTRY**

A l'occasion de recherches entreprises pour reconstruire l'organisation politique et militaire des Thessaliens à la fin du VI^e siècle av. J.-C. ¹, j'ai eu à travailler sur les textes de quelques-uns des auteurs anciens qui ont écrit des *Taktika*. C'est donc avec un grand intérêt que j'ai accueilli l'édition que L. Poznanski, Professeur à l'Université Ben Gourion-Beer Sheva, a donnée du *Traité de tactique* d'Asclépiodote ². Ce Manuel de service aux armées, rarement cité, souvent sous-estimé comme un écrit « théorique », décrit avec une précision remarquable les tableaux d'effectifs d'une armée grecque, pour la phalange d'infanterie lourde, la phalange hoplitique, pour la cavalerie et pour l'infanterie légère. C'est précisément sur le chapitre VI consacré à cette dernière dans le *Traité* que je dois intervenir, car, me semble-t-il, la séquence des unités militaires qui est donnée là pour les $\psi\lambda\omicron\iota$ ne respecte pas les règles mathématiques de construction des unités qu'Asclépiodote a lui-même définies.

Résumons pour commencer les principes de base énoncés par Asclépiodote. Il y en a deux, et le premier d'entre eux est formulé comme suit : « Il n'est pas facile de déterminer quel doit être l'effectif de la phalange : car c'est en fonction de l'effectif que chaque commandant peut équiper qu'il doit déterminer également le nombre d'hommes – sauf qu'en tous les cas celui-ci doit se prêter aux changements de formation, c'est-à-dire aux resserrements ou aux déploiements. C'est pourquoi il faut choisir de préférence un multiple pair divisible jusqu'à l'unité... » (*Taktiké*, II, 7). Le second principe est complémentaire du précédent : « Il faut tout d'abord répartir la phalange en unités élémentaires, c'est-à-dire la diviser en escouades ($\lambda\omicron\chi\omicron\iota$). L'escouade

1. *L'État thessalien, Aleuas le Roux, les tétrades et les tagoi*, CMO n° 25, Série épigraphique, n° 2, Éditions de la Maison de l'Orient, Lyon, 1995, 384 p. et 20 figures.

2. Asclépiodote, *Traité de tactique*, Paris, Belles Lettres, 1992.

est formée d'un nombre d'hommes assurant une division harmonieuse de la phalange : harmonieuses sont les parties constituées de façon telle qu'elles ne nuisent en rien à la phalange pour la bataille. C'est ainsi que l'effectif de l'escouade a été pour certains de huit hommes, pour d'autres de dix, de douze ou encore de seize, pour que la composition harmonieuse de la phalange lui permette de doubler ses rangs, dans les circonstances que l'on dira... » (*Taktiké*, II, 1). Ainsi la phalange idéale, selon Asclépiodote, est constituée de 16.384 hommes, divisés en 1024 escouades de seize hommes, puisque la multiplication de 16 par 1024 donne bien cet effectif total. La conséquence est claire : la phalange est toujours formée d'unités que l'on divise par deux pour constituer l'unité de niveau hiérarchique immédiatement inférieur, dans une progression qui est de l'ordre 1, 2, 4, 8, 16, 32, 64, 128, 256, 512, 1024, c'est-à-dire ce qu'on appelle en arithmétique les puissances de deux. La phalange hoplitique comprend ainsi « deux ailes, quatre phalangarchies ou demi-ailes, huit divisions, seize brigades, trente-deux régiments, soixante-quatre bataillons, cent vingt-huit compagnies, deux cent cinquante-six sections, cinq cent douze sous-sections et mille vingt-quatre escouades » (*Taktiké*, II, 10).

Le texte de la fin du chapitre VI de la *Techné taktiké*, tel qu'il est présenté par les éditeurs, semble à première lecture construit, lui aussi, selon ces mêmes principes. Le dispositif des formations de peltastes est en effet le suivant : « les combattants en question compteront également mille vingt-quatre escouades, pour le cas où ils devront se déployer afin de se rattacher par derrière à la phalange³ : escouades non de seize hommes (puisqu'ils sont moitié moins nombreux⁴) mais évidemment de huit... Chez eux aussi, deux escouades formeront une sous-section légère (σύστασις), et deux sous-sections légères une section légère (πεντηκονταρχία) qui, doublée, donnera la compagnie légère, à laquelle seront rattachés les soldats hors rang au nombre de cinq... » (*Taktiké*, VI, 2-3). Et la progression des échelons d'unités décrite par Asclépiodote se poursuit de manière régulière, du moins en apparence :

« Deux compagnies légères formeront un bataillon léger (ψιλαγία) et deux bataillons légers un régiment léger (ξεναγία) qui, doublé, sera une brigade légère (σύστρεμμα) ; deux brigades légères formeront une division légère (ἐπιξεναγία) qui, doublée à son tour, formera un corps d'armée (στῖφος) et

3. Les peltastes sont souvent placés en parallèle avec les unités de la phalange et en avant d'elle sur le front de bataille, cf. L. Poznanski, *op.cit.*, Notes complémentaires, p. 43.

4. Cette proportion des effectifs des peltastes par rapport à celle des hoplites, la moitié, est constamment reprise par les auteurs, cf. encore les *Taktika* dédiés à l'empereur Léon, *Patrologia Graeca*, 107, Appendix, col. 1097 : ὡσπερ δὲ ἄρα τὴν εἰρημένην τελείαν πεζικὴν παράταξιν (χφ. χολ. 1096) εἰς ἑκατάδεκα χιλιάδας πρὸς τοῖς τριακοσίοις ὀγδοήκοντά τε καὶ τέσσαρασιν ὀπίστας ἔφημεν συποσοῦσθαι, τοὺς δὲ γε ψιλοὺς εἰς τὸ ἥμισυ τούτων, εἰς .η̄ δηλάδη καὶ ρ' ἐννενηκονταδύο.

celui-ci, par assemblage, donne la phalange d'infanterie légère que certains appellent également corps de réserve (ἐπιτάγμα). Elle comprend huit hommes hors rang : quatre chefs de division et les autres de brigade » (*Taktiké*, VI, 3).

On devrait, à partir de cette présentation, en suivant à la lettre le texte ci-dessus, construire un tableau des unités d'infanterie légère totalement conforme aux principes qu'Asclépiodote a énoncés à propos de l'infanterie hoplitique et de la cavalerie : le nombre total des unités constituées doit suivre une échelle de nombres pairs divisibles jusqu'à l'unité élémentaire, les 1024 escouades (λοχοί). Or, il apparaît que ce n'est pas le cas. On peut en juger par le tableau (n° 1), qui met en parallèle la hiérarchie des unités (la séquence des échelons) décrites dans le chapitre VI, 3 consacré aux peltastes, avec le nombre d'unités élémentaires pour l'infanterie lourde :

Infanterie lourde Asclépiodote, II, 8-10	nombre d'unités élémentaires	infanterie légère Asclépiodote, VI, 3	nombre d'unités élémentaires
11. phalange	1024	ἐπιτάγμα de la phalange	1024
10. ailes	512	corps	512
9. demi-ailes	256	division	256
8. division	128	brigade	128
7. brigade	64	régiment	64
6. régiment	32	bataillon	32
5. bataillon	16	compagnie	16
4. compagnie	8	section	8
3. section	4	sous-section	4
2. sous-section	2	escouade	2
1. escouade	1	-- (manque) --	-- (manque) --

Tableau 1. Organisation des unités classées par nombre d'unités élémentaires (escouades), en hiérarchie descendante.

On le voit, le tableau établi à partir des données du texte tel qu'il a été adopté dans l'édition de L. Poznanski ne permet de construire que dix niveaux de hiérarchie pour les peltastes, alors que celui des hoplites en compte onze. En dépit du principe de la division jusqu'à l'unité à partir du nombre total des unités élémentaires, le décompte s'arrête à deux au lieu de un, ce qui place la plus petite unité des peltastes, l'escouade, non pas au

niveau de l'escouade des hoplites, mais un niveau au-dessus, celui de la sous-section des hoplites, la διλοχία. Il existe ainsi une contradiction entre les données de base fournies par le texte : d'une part le nombre d'échelons, qui ne permet pas de diviser les 1024 unités jusqu'à 1, et d'autre part la position des échelons des unités les plus petites, dont l'unité de base est bien une escouade et non pas deux. L'énumération des unités qu'on trouve dans le texte d'Asclépiodote n'est donc pas correcte.

On peut également en administrer la preuve en construisant le tableau aussi dans l'autre sens, c'est-à-dire en donnant le nombre, non plus des unités élémentaires à chaque échelon, mais celui des unités constituées à chaque échelon : une phalange, divisée en deux corps, etc.

Niveau de hiérarchie	peltastes	nombre d'unités	Dénominations en grec
11	phalange	1	ἐπίταγμα
10	corps	2	στίφος
9	division	4	ἐπιξεναγία
8	brigade	8	σύστρεμμα
7	régiment	16	ξεναγία
6	bataillon	32	ψιλαγία
5	compagnie	64	ἑκατονταρχία
4	section	128	πεντηκονταρχία
3	sous-section	256	σύστασις
2	escouade	512	λόχος
1	-----	1024	

Tableau 2. Organisation des unités en hiérarchie descendante (par nombre d'unités de même échelon).

Une fois de plus on voit bien que « le compte n'est pas bon » et ne correspond pas aux principes énoncés dans le texte lui-même : il doit exister 1024 escouades et non pas 512. Car telle est la contradiction : on ne peut pas construire le tableau d'une manière rigoureusement parallèle à celui qu'on tire d'Asclépiodote pour l'infanterie lourde, alors que l'auteur affirme explicitement ce parallélisme et alors même que les autres données du texte concernant les peltastes soutiennent ce parallélisme. En suivant le principe arithmétique de multiplication par les puissances de deux, on devrait pouvoir poursuivre en fait le dispositif des unités jusqu'à obtenir les 1024 escouades que réunit l'infanterie légère.

Il est important de prendre en considération que la différence entre la phalange hoplitique et son corps d'appui (*épitagma*) d'infanterie légère⁵ ne porte que sur les effectifs⁶ : il est absolument exclu qu'elle concerne le nombre des unités ou leur disposition⁷. Asclépiodote insiste particulièrement sur le fait que les subdivisions sont les mêmes pour permettre à l'infanterie légère de tenir les mêmes formations de combat que l'infanterie lourde⁸. Donc il faut en conclure que, quels que soient les noms des unités, qui peuvent être tantôt identiques, tantôt différents pour chacune des deux armes, nous le verrons, le nombre des niveaux de hiérarchie des unités doit nécessairement être le même.

On peut préciser encore les données du problème. En effet, en analysant les tableaux (n° 1 et n° 2) d'un peu plus près, on croit voir que la cause du décalage qui apparaît dans les tableaux ci-dessus au niveau des escouades se situe en réalité beaucoup plus haut dans la hiérarchie, au niveau de la division. Dans l'infanterie lourde en effet, Asclépiodote compte huit divisions, chez les peltastes nous n'en trouvons que quatre, la moitié seulement. L'infanterie lourde compte trois échelons au-dessus de la division (quatre demi-aires, deux ailes et la phalange), tandis que les peltastes n'en ont que deux (deux corps qui, réunis, font la phalange légère). On pourrait ainsi supposer qu'il manque un échelon au dispositif des peltastes entre la divi-

5. Tel paraît être le sens qu'il faut donner à ἐπίταγμα, plutôt que celui de « réserve de la phalange », traduction adoptée par L. Poznanski.

6. Asclépiodote souligne nettement que la différence entre hoplites et peltastes tient seulement aux effectifs et non pas au nombre des unités, qui est exactement le même. C'est là, au moins pour l'armée thessalienne, une différence caractéristique entre peltastes et cavaliers : ceux-ci rassemblent eux aussi un effectif moitié moindre que celui de l'infanterie lourde, mais sont cependant organisés selon une hiérarchie d'unités diminuée de deux niveaux, l'unité de base étant le peloton, cf. *L'État thessalien*, p. 208-211.

7. Le nombre des escouades est toujours de 1024, cf. Asclépiodote, VI, 2 : λόχους μὲν δὴ καὶ οὗτοι τέσσαρας καὶ εἴκοσι χιλίους ἔξουσιν etc. Voir Élien, *Taktika*, XV : καὶ τοὺς λόχους αὐτῶν οὐχὶ ἑκατάδεκα ἀνδρῶν χρὴ εἶναι, ἀλλὰ ὀκτώ, ὥστε τοὺς χιλίους καὶ τέσσαρας καὶ εἴκοσι λόχους τὸν ἀριθμὸν ἐκπιπλάναι τῆς πεζικῆς φάλαγγος καὶ εἶναι ἀνδρῶν ὀκτακισχιλίων καὶ ἑκατῶν καὶ δύο ἐπὶ τοῖς ἐνευήκοντα. De même aussi Arrien, XV ; sur ces nombres, cf. n. suivante.

8. Cependant L. Poznanski fait dire à Asclépiodote, lorsqu'il présente la phalange hoplitique idéale (II, 7) : « La plupart des tacticiens ont conçu une phalange hoplitique de seize mille trois cent quatre-vingt-quatre hommes, parce qu'elle se divise en deux jusqu'à l'unité – la moitié étant composée de fantassins légers ». Mais cette traduction n'est pas cohérente : si l'on convertit ces effectifs en termes d'unités, on devrait comprendre, en effet, au pied de la lettre que l'armée aurait compté 1024 escouades au total, et que, parmi celles-ci, il s'en trouverait 512 de fantassins légers. On vérifierait ainsi la pertinence du chiffre donné dans le premier tableau ci-dessus. Mais ce n'est pas ce que dit Asclépiodote au chapitre VI, 2 : la phalange d'infanterie légère compte elle aussi mille vingt-quatre escouades ; ce n'est pas non plus ce que disent les autres tacticiens, cités ci-dessus n. 4 et 7. L'éditeur n'a pas bien compris le texte de II, 7 qui dit : καὶ τοὺς γε πλείους τῶν τακτικῶν εὐρήσεις πεποιηκότας τὴν φάλαγγα τῶν ὀπιτῶν μυρίων κτλ..., ταύτης δὲ ἡμίσειαν τὴν τῶν φιλῶν, ce qu'il faut traduire par « on constatera que la plupart des tacticiens ont conçu la phalange hoplitique de 16.384 hommes..., et celle de l'infanterie légère comme la moitié de celle-ci ».

sion et le corps d'armée, soit l'équivalent de la demi-aile des hoplites : en rétablissant cet échelon, on obtiendrait alors onze niveaux, le plus bas correspondant bien, en fin de compte, à 1024 escouades.

Une autre information donnée par Asclépiodote à la fin du chapitre VI, au paragraphe 3, nous interdit cependant de restituer un niveau de hiérarchie supplémentaire entre la division et la phalange légère : c'est l'indication du nombre des officiers supérieurs comptés hors rang. Asclépiodote précise en effet : « (la phalange légère) comprend huit hommes hors rang, quatre chefs de division et les autres de brigade », ταύτης δὲ ἑκτακτοὶ ἄνδρες ὀκτώ, <ἐπι>ξενάγοι μὲν τέσσαρες, συστρεμματάρχαι δὲ οἱ λοιποί⁹. Si l'on se réfère à la colonne 3 du tableau n° 2, on trouve bien quatre divisions, et ce nombre ne doit pas être modifié.

On pourrait croire à une autre erreur de compte en constatant aussi que les brigades (συστρέμματα) sont au nombre de huit, mais que, selon Asclépiodote, le nombre des chefs de brigade n'est que de quatre. Selon notre logique, si la phalange légère compte quatre divisions et huit brigades, on devrait avoir douze officiers hors rang en tout. Mais ce décompte n'est pas acceptable, parce qu'il existe une solution très simple permettant d'expliquer le chiffre de huit officiers hors rang et leur situation. Car nous n'avons pas affaire à une hiérarchie de type « arborescent », telle qu'elle est couramment utilisée dans nos armées modernes, mais à des hiérarchies de niveau, dans lesquelles un sur deux des éléments du niveau considéré prend le pas sur les autres et assume aussi, sans quitter sa fonction première, celle du niveau immédiatement supérieur : quand deux brigades sont regroupées, l'un des deux chefs de brigade fait fonction de chef de division, et ainsi de suite¹⁰. On peut dessiner les schémas suivants, qui montrent bien l'opposition entre les deux systèmes :

9. Le manuscrit donne ξενάγοι au lieu de ἐπιξενάγοι, qui est une correction de Köchly et Rüstow dans leur édition des *Tacticiens grecs* (v. plus bas) ; on verra que cette correction s'impose, une fois qu'on a défini correctement la position de la ξενάγια dans la hiérarchie des échelons. L'absence d'officiers supérieurs pour le corps d'armée et la phalange d'infanterie légère ne doit pas étonner, car celle-ci est un corps d'appui, ἐπίταγμα, de la phalange hoplitique et les grands regroupements d'unités de l'infanterie légère ne se font pas indépendamment de celle-ci, au moins théoriquement ; c'est dans tous les cas à l'état-major de cette dernière que revient le commandement.

10. Cf. sur ce point *L'État thessalien*, p. 214-219. On peut évoquer, comme analogue de cette disposition, celle des colonels et lieutenants-colonels dans l'armée française par exemple : comme leur nom l'indique, les lieutenants-colonels « tiennent lieu » de colonels et peuvent (au moins théoriquement) exercer les mêmes commandements d'unités. Mais ils ne sont pas « colonels pleins » comme l'on dit. Dans ce cas, on peut dire que l'échelon de grade comporte un sous-éche- lon alors que, dans la phalange, c'est au contraire et en quelque sorte un « sur-éche- lon ».

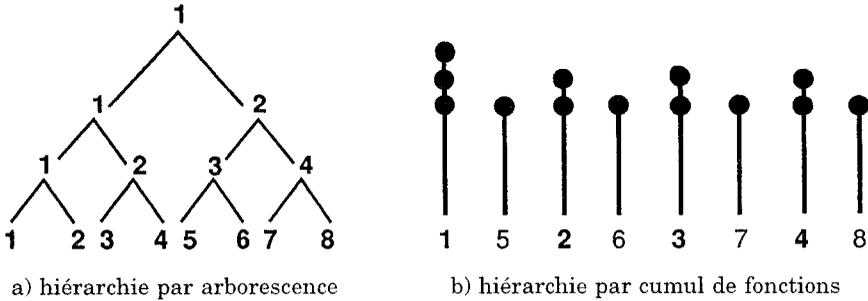


Tableau 3. Tableau des officiers hors rang, avec hiérarchies
a) arborescente, b) par « cumul » d'un échelon sur l'autre.

Le dispositif b) permet de rendre clairement et complètement compte du nombre de huit officiers hors rang, en conformité avec l'information donnée par Asclépiodote. Mais, du même coup, on voit bien qu'il n'est pas possible de modifier ni le nombre des divisions ni celui des *συσπρέμματα*, ni non plus la position de ces deux échelons dans la série des unités : ils en occupent les positions 8 et 9, juste avant les deux rangs les plus élevés (cf. tableau 1). Puisque nous ne pouvons modifier ces données, on est alors renvoyé, pour retrouver la cause des erreurs de positionnement des unités les plus basses que nous avons constatées, à l'examen des échelons intermédiaires du tableau, où il faudrait en fin de compte localiser l'échelon manquant.

En fait, si l'on retourne au texte grec de la *Techné taktiké*, on s'aperçoit que celui-ci présente une lacune précisément après la mention de la compagnie (*ἐκατονταρχία*). H. Köchly et W. Rüstow, qui ont donné en 1855 l'*editio princeps* du traité, avaient décelé cette lacune ¹¹ et proposé de compléter le texte par l'addition de deux échelons, le bataillon léger (*ψιλαγία*) et le régiment léger (*ξεναγία*), le groupement de ces deux régiments donnant la brigade légère (*σύσπρεμμα*). En se référant au texte de deux autres traités de tactique, attribués l'un à Arrien et l'autre à Élien, au chapitre XVI, consacré à la description des unités de l'infanterie légère, Köchly et Rüstow ont écrit pour compléter le texte d'Asclépiodote ce qui suit : τὸ δὲ τῆς ἐκατονταρχίας διπλάσιον <ψιλαγία, τὸ δὲ τούτου διπλάσιον ξεναγία, ἧς τὸ διπλάσιον> σύσπρεμμα, τούτου δὲ τὸ διπλοῦν ἐπιξεναγία· ἧς δὲ πάλιν τὸ διπλάσιον στίφος, οὗ δὴ συντεθέντος ἢ τῶν ψιλῶν φάλαγξ, ἦν καὶ ἐπίταγμα καλοῦσιν ἔνιοι.

Mais cette proposition de restitution ne paraît pas du tout satisfaisante pour plusieurs raisons. D'une part on a vu que le tableau incomplet des unités est construit à partir de cette restitution : si le tableau est fautif, la res-

11. Dans le manuscrit prototype de la tradition, le fameux *Laurentianus* LV-4, on relève cinq omissions : en II, 3 ; VI, 2-3 ; XII, 7, 10 et 11 ; cf. L. Poznanski, *op. cit.*, Introduction, p. XVII. Dans tous les cas, sauf apparemment en II, 3 (restitution de 36 lettres), on ignore l'importance de ces lacunes.

titution doit l'être aussi. D'autre part on constate que la restitution introduit des incohérences dans la nomenclature des unités, à commencer par celle des niveaux inférieurs de la hiérarchie, et notamment en ce qui concerne la « sous-section ».

Sur ce point, les éditeurs ne se sont pas aperçus que le texte d'Arrien et d'Élien dont ils sont partis comporte un grave désaccord avec celui d'Asclépiodote, et ce précisément pour le tout premier niveau de la hiérarchie des unités. Car Asclépiodote dit sans ambiguïté de la σύστασις qu'elle est le groupement de deux escouades, ἔσται δὲ κάπλι τούτων τὸ μὲν ἐκ δύο λόχων σύστασις (*Techné*, VI, 3), tandis que, pour les deux autres auteurs, la σύστασις doit en regrouper quatre : Ὀνόματα δὲ αὐτῶν καὶ τάξεις αἶδε εἰσὶν οἱ τέσσαρες λόχοι τῶν ψιλῶν καλοῦνται σύστασις καὶ εἰσιν ἕξ ἀνδρῶν δύο καὶ τριάκοντα, αἱ δὲ δύο συστάσεις πεντηκονταρχία τεσσάρων καὶ ἑξήκοντα ἀνδρῶν, αἱ δὲ δύο πεντηκονταρχίαι ἑκατονταρχία ὀκτῶ καὶ εἴκοσι ἀνδρῶν καὶ ἑκατόν. 2. Καθ' ἑκάστην δὲ ἑκατονταρχίαν... (Arrien, *Taktika*, XVI, 1-2). Suit chez cet auteur la mention des ἑκτακτοί, les soldats hors rang, et l'énumération des échelons suivants. A la suite, on trouve encore les précisions d'effectifs que voici : αἱ δὲ δύο ἑκατονταρχίαι εἰσὶ μὲν ἀνδρῶν ἕξ καὶ πεντήκοντα καὶ διακοσίων, καλεῖται δὲ τὸ σύνταγμα ψιλαγία... (Arrien, *Taktika*, XVI, 3 = Élien, *ibid.*).

En lisant ce passage d'Arrien, on pourrait effectivement croire que le tableau des unités est correctement construit : quatre λόχοι de 8 hommes font bien une unité de 32 hommes, que l'auteur appelle σύστασις, et la série des multiples énoncés dans le texte est bien régulière. C'est ce que montre le tableau suivant (n° 4) :

Niveau de hiérarchie	peltastes	nombre d'unités	Dénominations en grec	Effectifs sur base 8
11	phalange	1	ἐπίταγμα	x 1024 = 8192
10	corps	2	στίφος	x 512 = 4096
9	division	4	ἐπιξεναγία	x 256 = 2048
8	brigade	8	σύστρεμμα	x 128 = 1024
7	régiment	16	ξεναγία	x 64 = 512
6	bataillon	32	ψιλαγία	x 32 = 256
5	compagnie	64	ἑκατονταρχία	x 16 = 128
4	section	128	πεντηκονταρχία	x 8 = 64
3	sous-section	256	σύστασις	x 4 = 32
2	-----	512	-----	x 2 = 16
1	escouade	1024	λόχος	x 1 = 8

Tableau 4. Organisation des unités en hiérarchie descendante (par nombre d'unités de même échelon) selon le texte d'Arrien et celui d'Élien.

Mais, outre que le terme *σύστασις* n'est pas situé au même niveau que chez Asclépiodote, on doit en fait constater qu'il manque aussi dans l'énumération d'Arrien et d'Élien un échelon au niveau de l'unité qui représente l'association de deux escouades. Les éditeurs modernes ne s'en sont pas aperçus, semble-t-il : ainsi, dans son édition d'Asclépiodote, L. Poznanski a appelé en français « sous-section » d'une part le groupement de 2 escouades (*διλοχ(α)*) attesté par l'infanterie lourde en II, 8 avec un effectif de 32 hommes¹², et d'autre part celui de 2 escouades (*σύστασις*) pour l'infanterie légère en VI, 3, en lui attribuant le même effectif que pour la première, comme il est dit dans Arrien et Élien. Il manque, une fois encore, un échelon correspondant à l'unité formée par deux escouades, que pourtant Élien et Arrien n'ont pas oublié dans leur présentation de l'infanterie lourde, et qu'ils appellent *διλοχος*¹³. On s'aperçoit alors que c'est en réalité tout le passage des traités d'Arrien et d'Élien concernant les unités de l'infanterie légère qui est corrompu, car, l'omission du *διλοχος* et le saut qui fait passer directement de l'échelon 1 à l'échelon 3, de l'escouade à la *σύστασις*, le révèlent, dans cette construction les effectifs que le texte grec des deux Tacticiens précise explicitement sont évidemment ceux de l'infanterie lourde, les unités d'infanterie légère étant ainsi indûment remontées d'un échelon.

Il est important de retrouver la cause de ce décalage concernant le nombre des effectifs. Ce peut être soit une erreur de calcul, mais elle est peu vraisemblable, comme on le constate en examinant le texte d'Arrien et d'Élien (tableau 4), soit plutôt une méprise provoquée par une mécompréhension du vocabulaire. On s'aperçoit en effet d'une part que les mêmes unités peuvent porter plusieurs noms différents, pour la même arme, d'autre part que les mêmes dénominations peuvent désigner des unités n'ayant pas toujours les mêmes effectifs dans une arme et dans l'autre.

Pour comprendre pourquoi les effectifs donnés par Arrien et Élien pour l'infanterie légère ne correspondent pas à ceux que l'on doit tirer des données fournies par Asclépiodote, il faut en fait développer la comparaison avec l'infanterie lourde, en partant des informations fournies par Asclépiodote, qui semblent plus explicites et plus fiables. Celui-ci dit en effet, à propos de l'infanterie lourde en II, 1, que les unités élémentaires de base, les escouades, *λόχοι*, peuvent compter des effectifs variables de 5 à 12 hommes au moins ; il considère en outre, pour ce qui le concerne, que le nombre « idéal » pour la phalange est une escouade de 16 hoplites. C'est sur cette

12. Et non trente comme il est dit dans l'index.

13. Élien, *Taktika*, IX, 4 ; l'unité composée de quatre escouades est appelée à cet endroit, *tétrarchia*, comme chez Asclépiodote (cf. ci-dessous).

base qu'il précise ensuite, en VI, 2, que les escouades de peltastes ou de fantassins légers sont de huit hommes, en se référant à cet effectif idéal ¹⁴.

Ainsi, dans l'infanterie lourde, l'escouade est au niveau 1, l'addition de deux escouades (niveau 2) donne une sous-section, *σύστασις* ou *διλοχία*, une section, réunion de 4 escouades, de niveau 3, s'appelle une *τετραρχία* avec un effectif de $4 \times 16 = 64$ hommes, et elle est suivie, dans la hiérarchie, par la compagnie, *τάξις*, appelée aussi *ἐκατονταρχία*, au niveau 4. On peut en déduire que, dans le tableau que donne Asclépiodote pour l'infanterie légère, il n'y a aucune distorsion pour ces niveaux les plus bas : en effet, dans ce cas-là aussi, deux escouades donnent une *σύστασις* (niveau 2), la réunion de 4 escouades s'appelle une *πεντηκονταρχία* (niveau 3), et le double, *ἐκατονταρχία*, équivalant à la compagnie, est comme elle située au niveau 4.

Si on considère maintenant les effectifs de ces unités d'infanterie légère, toujours selon Asclépiodote, la *πεντηκονταρχία*, qui a le même nom que dans l'infanterie lourde, au même niveau, compte donc un total de seulement 2 puissance 2 fois 8 hommes, et ne représente que $(4 \times 8) = 32$ hommes, ce qui est loin de 50 ; cette même unité, chez Arrien et Élien, compte 64 fantassins. Semblablement, l'*ἐκατονταρχία* n'a que 64 hommes (2 puissance 3 fois 8 hommes) chez Asclépiodote, 128 chez Arrien et Élien.

Selon l'interprétation que L. Poznanski donne de *πεντηκονταρχία*, le mot désigne « une section de 50 (en fait 64) voltigeurs » ¹⁵. La même situation se présente identique pour l'*ἐκατονταρχία*, définie par L. Poznanski, pour l'infanterie lourde, comme « corps de 128 hommes (compagnie) ». Et cette même unité compterait, dans la phalange légère, aussi 128 hommes ¹⁶. C'est que L. Poznanski a fait ses calculs sur la base du tableau d'Asclépiodote pour les escouades d'hoplites, avec des escouades de 16 hommes (voir tableau 1) ; en effet, pour ces unités hoplitiques :

2 puissance 1, soit $2 \times 16 = 32$,
 2 puissance 2, soit $4 \times 16 = 64$
 et 2 puissance 3, soit $8 \times 16 = 128$.

Ainsi L. Poznanski admet, à dénominations identiques, un effectif identique pour l'infanterie lourde et pour l'infanterie légère, aux mêmes échelons, ce qui est en totale contradiction avec ce que dit Asclépiodote : l'infanterie légère compte, en effectifs, seulement la moitié des effectifs de l'infanterie lourde. L'opération proposée par L. Poznanski supprime l'indis-

14. Asclépiodote a insisté tout particulièrement sur ce point : l'infanterie légère a un effectif égal à la moitié de celui de l'infanterie lourde ; cf. les observations de L. Poznanski, *op.cit.*, p. 41 (note c à la p. 6) et ci-dessus n. 4 et 7.

15. Cf. L. Poznanski, *index. s.v.*

16. Cf. L. Poznanski, *index, s.v.*

pensable décalage d'un échelon entre la position des unités de même nom, selon qu'elles se trouvent dans la phalange hoplitique ou dans l'infanterie légère.

Les décomptes d'effectifs de L. Poznanski suivent en fait, on l'a vu, les données du texte d'Arrien et d'Élien. C'est bien dans la présentation de ces deux auteurs que le parallélisme des noms semble avoir faussé le décalage d'un échelon, au profit d'une équivalence d'effectifs entre infanterie légère et infanterie lourde. Mais pour quelle raison ce glissement ? La raison en est, semble-t-il, que la différence qu'on fait apparaître entre le nom de l'unité et ses effectifs, quand on suit exactement les données fournies par Asclépiodote, est forte, trop forte pour être acceptée telle quelle : la πεντηκονταρχία compterait seulement 32 hommes, l'ἑκατονταρχία seulement 64. Gênés par cette différence, les éditeurs, et Arrien et Élien eux-mêmes avant eux, ont fait passer implicitement ces unités aux niveaux de hiérarchie immédiatement supérieurs, dont les effectifs (64 et 128) se rapprochent davantage de ce que signifient les dénominations elles-mêmes. On voit ce qui a sans doute influencé les éditeurs : ils pensent que les effectifs réels de l'unité doivent correspondre à ceux que suggère son nom même ; si ce n'est pas le cas, ils sont embarrassés par ce qu'ils considèrent comme un manque de logique. Mais leur problème n'est pas résolu pour autant, car une différence relativement importante subsiste entre le nom et les effectifs, même après avoir remonté toutes ces unités d'un échelon : au lieu de 100 hommes ils en comptent 128, et 64 au lieu de 50.

En réalité, le problème a été mal posé. Asclépiodote en avait donné déjà lui-même la solution : il précise en effet à propos de l'infanterie lourde, en II, 8, que les appellations *hekatontarchia* et *hekatontarchès* sont récentes et ont remplacé celles de *taxis* et *taxiarchos* : οἱ δὲ ἔτι τούτων διπλάσιοι τάξις καὶ ὁ ἡγεμῶν ταξίαρχος μὲν πάλαι, νῦν δὲ καὶ ἑκατοντάρχης... C'est dire clairement que ces dénominations ont été introduites à un moment particulier de l'évolution des effectifs. On déduira du même passage d'Asclépiodote, II, 8, que l'appellation de la section comme *pentékontarchia* n'est pas contraignante, puisque l'auteur l'appelle alors une τετραρχία, terme qui explicite non pas l'effectif, mais la composition de la section : celle-ci est en effet équivalente à 2 puissance 2 (1,2,4), c'est à dire un ensemble de quatre escouades.

Il s'est donc introduit des décalages entre dénominations et décomptes des effectifs au fil du temps. Mais il est clair aussi que les appellations de πεντηκονταρχία et de ἑκατονταρχία ont correspondu à un moment ou à un autre à des effectifs réels. Le cas a dû se produire dans des armées où les effectifs de l'unité de base de la phalange, l'escouade hoplitique, étaient de 12 fantassins : car ainsi une section, 12 x (2 puissance 2 = 4) compte 48 hommes (= πεντηκονταρχία) et une compagnie, 12 x (2 puissance 3 = 8) 96

au total (= ἑκατομπαρχία). C'est ce que présente le tableau 5 ci-dessous, où sont transcrits en gras ces chiffres dans la colonne des effectifs sur base 12 :

Échelons	Effectifs sur base 5	Effectifs sur base 8	Effectifs sur base 10	Effectifs sur base 12	Effectifs sur base 16
7	320	512	640	768	1024
6	160	256	320	384	512
5	80	128	160	192	256
4	40	64	80	96	128
3	20	32	40	48	64
2	10	16	20	24	32
1	5	8	10	12	16

Tableau 5. Progression des effectifs selon le « module » des unités de base (escouades).

On remarquera de plus que si l'on compte avec ces 96 hommes de la compagnie aussi les 4 ou 5 hommes hors rang¹⁷ dont Asclépiodote précise la situation à ce niveau d'unité¹⁸, on obtient en définitive un effectif égal à la centaine ou tout proche de ce nombre, avec au pire un dépassement d'un homme, et, dans le cas de la section à laquelle on n'ajoute pas de soldats hors rang, un déficit de deux. Que l'un et l'autre de ces noms d'unités se soient perpétués ensuite dans des armées où les effectifs étaient calculés sur une autre base (de 8, ou 10 ou davantage) n'a rien que de très normal : la position de l'unité dans une hiérarchie donnée compte naturellement beaucoup plus que les effectifs¹⁹.

Il faut conclure de ce qui vient d'être dit que la position donnée par Asclé-

17. Pour Asclépiodote, il s'agit toujours de 5 *ektaktoi*, mais dans les *Taktika* d'Arrien et Élien, on trouve le chiffre de 4 ou de 5, selon qu'on ajoute ou non un serre-file.

18. Cf. en II, 9, ce qui est dit de la compagnie, *taxis*, « seule subdivision de la phalange qui était capable d'entendre simultanément les ordres », raison pour laquelle les soldats hors rang, chargés de la transmission des ordres, héraut, trompette, signaleur, ordonnance, plus un serre-file supplémentaire, lui étaient rattachés. Le changement d'effectifs signalé par Asclépiodote a conduit à rattacher ces soldats hors rang à l'*hékatontarchia*.

19. Les indications données sur ces transformations ne semblent pas avoir attiré l'attention des commentateurs. Il est vrai que, comme le dit L. Poznanski, ces traités militaires « appartiennent à un genre qui n'a pas d'âge ». Mais cela ne signifie pas que leurs auteurs ont négligé l'histoire et n'ont pas enregistré les évolutions qu'ont connues les armées grecques depuis le temps où est née la phalange hoplitique : ils témoignent au contraire de stratifications successives de l'organisation militaire, dont certaines peuvent même être datées. J'en apporte un exemple dans mon étude sur l'armée thessalienne, *L'État thessalien*, p. 230-277.

piodote aux unités des quatre premiers niveaux, pour l'infanterie légère, est correcte. On compte bien, comme il le dit :

– un λόχος (escouade)	avec un effectif de 8 hommes,
– une σύστασις (sous-section)	avec un effectif de 16 hommes,
– une πεντηκονταρχία (section)	avec un effectif de 32 hommes,
– une ἑκατονταρχία (compagnie)	avec un effectif de 64 hommes,

Tableau 6. La hiérarchie des unités de l'infanterie légère (quatre premiers niveaux) selon Asclépiodote.

Ce constat conduit à supposer que l'absence d'un échelon d'unités se situe effectivement dans les niveaux intermédiaires, ceux que les éditeurs ont restitués. On doit donc maintenant définir ce qui ne convient pas dans ces restitutions et expliquer pourquoi ils ont introduit ici, et à cette place, une séquence d'unités non pertinente.

Considérons le premier de ces noms, ψιλαγία. Ce terme définit une unité dont Asclépiodote ne fait mention dans aucun autre passage de son traité ²⁰. En fait les éditeurs modernes ont tiré cette dénomination des textes d'Arrien, *Taktika*, XVI, 3 et Élien, *Taktika*, XVI, 3, qui l'emploient pour désigner un corps d'infanterie légère de 256 hommes, mais aussi, et c'est notable, un corps d'infanterie lourde de même effectif (*Taktika*, XIV, 4). Les éditeurs ont cru qu'en suivant ces auteurs, ils proposaient pour le texte d'Asclépiodote la restitution qui convenait.

Mais il apparaît que la restitution ψιλαγία introduite par eux dans Asclépiodote, *Techné*, VI, 3, place le bataillon léger (appellation que L. Poznanski donne pour traduire ψιλαγία) au niveau cinq de la hiérarchie dans le tableau (tableau 1 ou 2) des unités (escouade, sous-section, section, compagnie, bataillon), mais en lui donnant un effectif de 256 hommes correspondant au niveau six. Or ce que l'on attend au niveau cinq est une unité d'effectifs doubles de ceux de l'ἑκατονταρχία ²¹, avec un nombre de 16 escouades légères seulement, chacune comportant un effectif de 8 hommes, et non pas 32 escouades : alors le total des effectifs à ce niveau n'est plus que de

20. Le mot est du reste absent dans l'index que L. Poznanski a donné à la fin de son édition, bien qu'il figure dans la restitution du texte de VI, 3. Manque également le mot στάσις, qui est utilisé en V, 1 avec le sens de « formation statique » dont l'ordre est déterminé par un adjectif (ordre serré en l'occurrence).

21. *Techné*, VI, 3, τὸ δὲ τῆς ἑκατονταρχίας διπλάσιον <ψιλαγία>, qui fait suite à VI, 1 : Ἔσται δὲ κάπλ τούτων τὸ μὲν ἐκ δύο λόχων σύστασις ἔτι δὲ ἐκ δυοῖν συστάσεων πεντηκονταρχία, τὸ δὲ τούτου διπλάσιον ἑκατονταρχία, ἐφ' ἧς ἔσονται οἱ ἕκτακτοι. Si l'on compte bien, en se fondant sur ce passage non corrompu, on trouve quatre niveaux seulement avant la ψιλαγία restituée par les éditeurs.

128 fantassins par unité et non pas de 256. Il est clair que dans le tableau de l'infanterie légère, qui est, comme ceux de l'infanterie lourde et de la cavalerie, fondé sur une rigoureuse progression des puissances de deux, l'unité de 256 hommes correspond non pas à 2 puissance 4 mais à 2 puissance 5, soit un total de $8 \times 32 = 256$ hommes, la moitié de l'unité d'infanterie lourde appelée πεντακοσιαρχία, qui compte 512 hommes ²².

Il faut nécessairement maintenir ce décalage d'un niveau de hiérarchie entre infanterie lourde et infanterie légère, si l'on veut trouver le même effectif en rassemblant des unités de base dont l'effectif est lui-même du simple au double. C'est ce que le tableau 5 déjà donné ci-dessus permet de représenter (colonnes des effectifs en base 8 et en base 16, cellules ombrées). On pourrait soutenir, à la rigueur, la solution proposée par les éditeurs et justifier le choix de la dénomination ψιλαγία rapportée à un échelon inférieur par rapport à celui qu'elle occupe dans l'infanterie lourde, donc aboutissant à lui donner un même effectif dans les deux armes, en disant que, de toutes façons, le calcul d'effectifs fait pour la formation des unités d'infanterie lourde ne vaut pas pour l'infanterie légère, et qu'on a simplement transféré à celle-ci, à niveau égal, des appellations utilisées dans l'infanterie lourde, comme on l'a déjà vu ci-dessus pour la *pentékontarchia* et l'*hékatonarchia*. Mais cette argumentation n'a pas de force, dans le cas de la ψιλαγία, car il semble bien que, si l'on s'en tient à la signification même du mot, le transfert a été effectué en sens inverse : le terme, composé à partir de ψιλός, est certainement venu de l'infanterie légère pour être utilisé secondairement dans l'infanterie lourde. On s'explique alors que, dans cette dernière arme, l'effectif de l'unité restant le même parce qu'il est spécifique, la position de cette unité se soit trouvée rétrogradée d'un échelon.

Reste un point important : pouvons-nous mieux contrôler la position de la ψιλαγία dans l'infanterie légère ? Cette position doit être cohérente avec le tableau général des unités et si, par le fait d'une restitution d'un texte altéré, on lui en fixe une autre, il faudra bien admettre que c'est la restitution qui engendre ce changement de position dans la hiérarchie. Comme précédemment, on doit donc porter la plus grande attention à la hiérarchie des unités. Sur ce point, la position que les éditeurs ont voulu donner à la ψιλαγία dans le texte d'Asclépiodote fait problème : cette ψιλαγία doit être, comme son nom même l'indique, une unité d'infanterie légère et, d'après le témoignage d'Arrien et d'Élien, elle devrait avoir, dans tous les cas, un effectif de 256 hommes, puisque c'est aussi cet effectif qui a reçu cette dénomination dans l'infanterie lourde. Pour atteindre un tel effectif, elle devrait donc figurer, comme on l'a dit plus haut, au niveau 6 et non pas au niveau 5 de la hiérarchie. Il semble que les éditeurs d'Asclépiodote, parce qu'ils

22. Le décalage de 512 à 500 est fondé, pense-t-on, sur l'habitude de forger les appellations d'unités sur les nombres arrondis les plus proches, cf. L. Poznanski, index.

n'ont pas vu que les quatre premiers échelons (escouade, *σύστασις*, *πεντηκονταρχία* et *έκατονταρχία*) étaient décalés en terme d'effectifs par rapport à ces mêmes échelons quand ils les trouvaient dans les *Taktika* d'Arrien et d'Élien, ont introduit la *ψιλαγία* à une place qui ne lui convient pas.

D'autre part on s'aperçoit que, dans la présentation que fait Arrien de l'infanterie légère, compte tenu des effectifs qu'il lui attribue, cet auteur associe à la *ψιλαγία* une autre dénomination, celle de *σύνταγμα*, au même échelon : *αί δέ δύο έκατονταρχίαι εισί μέν άνδρών έξ και πεντήκοντα και διακοσίων, καλείται δέ τó σύνταγμα ψιλαγία· αί δέ δύο ψιλαγίαι κτλ...*²³. Mais cette association de deux termes semble lui appartenir en propre : Élien, pour sa part, ne la mentionne pas : *αί δέ δύο έκατονταρχίαι εισί μέν άνδρών έξ και πενήκοντα και διακοσίων, καλείται δέ ψιλαγία*. C'est là une singulière discordance entre deux textes dont le second est normalement sur tous les points la copie du premier. On constate qu'en fait la rédaction d'Arrien est équivoque : si l'on suit bien la syntaxe, on doit construire la phrase en faisant de *ψιλαγία* l'attribut de *σύνταγμα*, ce qui conduit à donner à ce dernier mot un sens très général, fondé sur l'étymologie, celui de « résultat d'un amalgame », donc un terme qu'on peut croire applicable à tout contingent « double », quel que soit son effectif²⁴. On peut dans ce cas expliquer la suppression du terme chez Élien, en supposant que le mot a été considéré comme faisant tautologie et donc inutile au sens.

Mais il est avéré que *σύνταγμα* désigne aussi une unité bien individualisée dans la hiérarchie des unités, car le terme *σύνταγμα* est défini très précisément par Asclépiodote lui-même en II, 8 : il s'agit pour lui, comme aussi d'ailleurs pour les deux autres tacticiens (Arrien-Élien, XIII,1), dans l'infanterie lourde, de l'unité composée de deux compagnies de 128 hommes, *τάξεις*, et qui comporte donc un effectif de 256 hommes, ce que l'on traduit en utilisant le terme de « bataillon ». Ces deux unités, *τάξεις* et *σύνταγμα*, correspondent alors sans ambiguïté possible aux niveaux 4 et 5, pour des escouades de 16 hommes (cf. tableau 2). Selon la logique de cette hiérarchie d'unités, quand on passe à l'organisation de l'infanterie légère, qui compte des escouades de 8 hommes, donc des effectifs moitié moindres, on devrait

23. Élien, *Tact.* 16, 3; Arr. *Tact.*, 14, 4; *LSJ*, s.v., ajoute : « probably in Ascl., *Tact.*, 6, 3 », ce qui semble suggérer que le mot *σύστρεμμα* qui figure dans ce passage d'Asclépiodote est considéré comme corrompu et devrait être remplacé par *σύνταγμα*, ce qui ne peut qu'augmenter la confusion.

24. Comme on a ailleurs *τό διπλόον, τό διπλάσιον* ; dans ce vocabulaire militaire, l'énumération de duplications répétées conduit à une certaine monotonie, que les auteurs semblent avoir voulu éviter en recourant à des termes qui commencent par *σύν*, ainsi *σύστρεμμα, σύνταξις, σύνταγμα* ; ceux-ci servent en même temps à désigner des unités « composées ». Asclépiodote utilise aussi, pour le *στίφος*, le participe *συντεθέντος* et définit ce « corps » comme le résultat de l'amalgame (*σύνθεσις*) de deux *έπιξεναγία*. Ces composés sont d'usage courant dans la « logistique » des Grecs, comme le souligne M. Caveing, *La constitution du type mathématique de l'idéalité dans la pensée grecque*, thèse Paris 1977 (Atelier de reproduction des thèses, Lille, 1982), p. 804.

alors respecter le décalage déjà signalé ci-dessus et trouver les deux appellations aux mêmes niveaux 4 et 5, de sorte que la *ψιλαγία* (effectif 256) soit correctement définie comme l'unité équivalant à l'association de deux *συντάγματα* (effectif 128). Il apparaît donc que la dénomination de l'unité d'infanterie légère appelée *σύνταγμα* chez Arrien et Élien est non seulement ambiguë, mais encore contradictoire avec l'usage qui en est fait ailleurs par eux-mêmes et par Asclépiodote, ce qui conduit à fausser leur présentation de cette unité dans la hiérarchie, quand ils placent au même échelon, de niveau 5, la *ψιλαγία* et le *σύνταγμα*, avec des effectifs correspondant au niveau 6. Le *σύνταγμα* doit être en réalité de niveau 5, c'est le bataillon d'infanterie légère, tandis que la *ψιλαγία* doit correspondre au régiment.

Une autre incohérence vient de la position assignée à la *ξεναγία* par les éditeurs dans leur restitution du texte d'Asclépiodote, toujours fondée sur le texte d'Arrien et d'Élien (voir tableau n° 4). Chez ces deux auteurs la *ξεναγία* se situe au niveau 7 de la hiérarchie, comme un corps de 512 hommes, entre la *ψιλαγία* et le *σύστρομμα*, alors que l'*ἐπιξεναγία* vient après ce dernier, donc au niveau 9 avec un effectif de 2048 hommes. Mais cette ordonnance fait difficulté, car, si l'on respecte la logique de la langue, la *ξεναγία* doit être dans la même relation d'échelon par rapport à l'*ἐπιξεναγία*, que l'*ἴλη* par rapport à l'*ἐπιλαρχία* ou l'*ἵππαρχία* par rapport à l'*ἐφιππαρχία* de la cavalerie (*Techné*, VI, 11) : quand on combine deux unités d'un même rang pour obtenir une unité de rang immédiatement supérieur, le nom de l'unité qui résulte de ce regroupement reçoit aussi souvent le préfixe *ἐπι-* que le préfixe *συν-* que nous avons déjà signalé, et le composé exprime lui aussi très clairement que l'unité de rang supérieur résulte de l'amalgame des deux unités situées immédiatement à l'échelon en dessous²⁵. On attendrait en conséquence que la *ξεναγία* se place, non pas, comme cela se trouve dans la restitution des éditeurs, entre ce qu'ils appellent la compagnie (*ψιλαγία*, effectif 256, échelon 5) et la brigade (*σύστρομμα*, effectif 1024, échelon 8), mais à l'échelon situé juste au-dessous de l'*ἐπιξεναγία* (effectif 2048, échelon 9), qui figure dans la suite du texte conservé juste après le mot *σύστρομμα*. La *ξεναγία* de l'infanterie légère devrait donc en réalité se situer au même niveau que ce dernier terme, à l'échelon 8 (effectif 1024, moitié de 2048) et non 7.

On peut déterminer ce qui a entraîné les éditeurs à décaler la *ξεναγία*. Le terme est connu par plusieurs auteurs, mais il est défini une fois de plus par ce que nous lisons chez Élien le Tacticien et Arrien : dans leur rédaction, pour l'infanterie lourde, *ξεναγία* désigne un corps qu'on peut appeler aussi un *σύνταγμα*²⁶. Mais, pour ce qui concerne l'infanterie légère, nos auteurs,

25. C'est ce qui explique, dans plusieurs cas, la position des officiers, telle que je l'ai définie plus haut, n. 10, en parlant de « sur-échelon ».

26. Élien, *Tact.*, IX, 4 ; Arr., *Tact.*, X, 3.

ayant présenté de manière ambiguë la ψιλαγία comme un σύνταγμα, une association, ont conduit les éditeurs modernes à placer ces deux dénominations d'unités au même échelon. En conséquence de quoi tous situent alors la ξεναγία comme l'amalgame de deux ψιλαγίαι et ils la font suivre par le σύστρομμα comme amalgame de deux ξεναγίαι. Ce faisant, les anciens comme les modernes n'ont pas vu ou n'ont pas voulu prendre en compte l'association qu'impose la langue entre ξεναγία et ἐπιξεναγία dans la séquence des unités, et les éditeurs ont fait des choix suivant la hiérarchie qu'ils trouvaient chez Arrien et Élien : ils ont conservé la formule qui paraît rapprocher le mot ξεναγία de ψιλαγία, ils ont laissé perdre celle qui associe ξεναγία à ἐπιξεναγία, en intercalant le σύστρομμα entre la ξεναγία et l'ἐπιξεναγία. On comprend ainsi comment les éditeurs, qui ont construit leur restitution du texte d'Asclépiodote en s'appuyant sur Arrien et Élien, ont négligé l'indication de la synonymie que, à l'échelon immédiatement inférieur à celui de l'ἐπιξεναγία, la hiérarchie des unités impose entre ξεναγία et σύστρομμα. Pourtant la position de ce dernier terme dans la séquence des derniers échelons de la liste donnée par Asclépiodote ne fait pas de doute, puisqu'il apparaît dans la partie du texte qui nous a été conservée : <...lacune...> σύστρομμα, τούτου δὲ τὸ διπλοῦν ἐπιξεναγία. Le rappel de σύστρομμα par le démonstratif τούτου et la mention, dans la phrase suivante, des officiers hors rang pour ces deux échelons permettent de situer sans erreur avant σύστρομμα le terme de la lacune.

La restitution, telle qu'elle est présentée par les éditeurs, fait donc perdre un échelon à l'unité appelée ψιλαγία et deux échelons à la ξεναγία. La raison en est toute simple, et elle ressort de ce qui vient d'être dit : les éditeurs ne se sont pas aperçus que les textes d'Arrien et d'Élien, ou celui de leur source, ont été eux-mêmes corrompus en ce passage et avaient été recomposés, ni que cette réfection était évidemment partie, comme celles des modernes eux-mêmes, d'un calcul d'effectifs calqué sur ceux de l'infanterie lourde et non de la considération des échelons, donc sur une mauvaise base. En définitive, la proposition d'addition faite par les éditeurs au texte d'Asclépiodote pour définir la hiérarchie des unités de l'infanterie légère pose plus de problèmes qu'elle n'en résout ; les difficultés sont les suivantes :

- la restitution ne respecte pas les données du tableau de hiérarchie des unités, en restituant seulement dix niveaux alors qu'il en faudrait onze ;
- elle ne respecte pas le couple des termes *xénagia* / *epixénagia*, qui doivent nécessairement être proches l'un de l'autre,
- elle introduit une dénomination, *psilagia*, qui, pour être convenablement définie en termes d'effectifs, ne l'est pas en terme d'échelon, puisqu'elle la situe au même niveau que le *suntagma*,
- enfin elle prend comme base le texte d'Arrien et son double, celui d'Élien, sans faire apparaître que ces textes sont eux-mêmes fautifs, sur tous les points litigieux, et sur un autre encore, plus fondamental : à savoir que,

dans les tout premiers échelons, la section, *σύστας*, est présentée comme correspondant non plus à deux escouades, mais à quatre, ce que le texte d'Asclépiodote, à coup sûr non corrompu en ce point, exclut formellement.

Tous les éléments d'une solution sont en fait réunis dans la rédaction d'Asclépiodote lui-même, à une condition, qui est de supposer que sa phrase comporte une lacune plus importante que les éditeurs ne l'ont évaluée. L'énoncé doit être interrompu entre *ἐκατονταρχία* et *σύσπρεμμα*, comme l'ont vu les éditeurs, et comporter la définition non pas de deux, mais de trois dénominations d'unités, non pas de deux, mais de trois niveaux de la hiérarchie, ce qu'ils n'ont pas vu. On doit d'abord trouver naturellement aux rangs 5 et 6 respectivement *σύνταγμα* et *ψιλαγία*, qu'il n'y a aucune raison de confondre, nonobstant le texte d'Arrien. On doit admettre d'autre part qu'au huitième niveau le *σύσπρεμμα* a aussi pour équivalent la *ξεναγία*, parce qu'il est nécessaire que celle-ci se situe juste avant l'*ἐπιξεναγία*, placée au neuvième rang. Il manque encore une dénomination pour le niveau 7 ; mais il en existe une qui semble s'imposer d'elle-même, c'est la *πεντακοσιαρχία*, qui désigne l'unité double de la *ψιλαγία* : celle-ci compte effectivement 256 hommes, et l'addition de deux *ψιλαγίαι* donne une unité de 512 hommes, dont le nom est par lui-même sans équivoque. Le terme est attesté par Asclépiodote pour l'infanterie lourde, il convient parfaitement à des effectifs calculés sur base 8 et 16 (cf. tableau 5), avec le décalage attendu d'un échelon entre les deux armes.

On peut alors restituer le tableau des effectifs de la manière suivante :

peltastes	nombre d'unités	effectifs	dénominations
phalange	1	8192	ἐπίταγμα
corps	2	4096	στίφος
division	4	2048	ἐπιξεναγία
(double brigade)	8	1024	[ξεναγία ἢ καὶ σύσπρεμμα]
(brigade)	16	512	[πεντακοσιαρχία]
(régiment)	32	256	[ψιλαγία]
(bataillon)	64	128	[σύνταγμα]
compagnie	128	64	ἐκατονταρχία
section	256	32	πεντακοσιαρχία
sous-section	512	16	σύστας
escouade	1024	8	λόχος

Tableau 7. Tableau des niveaux de hiérarchie et des dénominations des unités d'infanterie légère correspondantes (en gras les modifications à introduire dans le texte d'Asclépiodote).

Comme dans les tableaux précédents, la présentation des unités est ici aussi inversée par rapport au texte d'Asclépiodote, pour mieux faire ressortir la régularité de la séquence. Les effectifs sont évidemment calculés sur la base 8, moitié de la base 16 considérée par Asclépiodote comme idéale pour l'infanterie lourde. On a donné ci-dessus les justifications des dénominations pour le grec et celles de l'ordre dans lequel elles doivent se présenter. Reste à justifier aussi les « traductions » proposées ici et qui sont différentes de celles qu'a adoptées L. Poznanski²⁷. Pour le niveau qui suit la compagnie (ἑκατονταρχία ou τάξις), on doit trouver, comme pour l'infanterie lourde, le bataillon, pour traduire le grec σύνταγμα (*Techné*, II, 8). Deux bataillons font un régiment, une ψιλαγία (appellation qui passera dans l'infanterie lourde avec le même effectif, celui d'un demi-régiment d'hoplites, en français un bataillon). La traduction de πεντακοσιαρχία pose plus nettement encore le problème de la pertinence des équivalents modernes utilisés pour la traduction. Le terme français retenu par L. Poznanski pour traduire cette dénomination dans la phalange hoplitique a été celui de « régiment », qui peut convenir à cet échelon de la hiérarchie d'unités (*Techné*, II, 10). Mais on ne peut pas reprendre ici le même mot français pour l'infanterie légère, à cause du décalage d'échelons entre les deux armes : il faut marquer la différence, et par conséquent aussi trouver un autre équivalent français que « régiment » pour désigner dans notre langue la πεντακοσιαρχία de l'infanterie légère ; on peut, en conservant par principe plutôt l'ordre dans la séquence, utiliser le terme de « brigade », échelon où deux régiments sont associés, d'après les tableaux de l'infanterie lourde ; mais les effectifs de celle-ci dans l'infanterie légère sont évidemment moitié moins nombreux que dans celle-là²⁸.

On retrouve alors le mot σύστρεμμα du texte à la bonne place ; de plus, ce terme²⁹ et son zynonyme, ξιναγία, se trouvent tous deux au même niveau, comme il est nécessaire. L. Poznanski, dans son index à Asclépiodote, définit σύστρεμμα comme une brigade légère de 1024 hommes. Le compte est

27. Dans *L'État thessalien*, p. 98, n. 10, j'ai indiqué que ces traductions, ou plutôt ces équivalences, ne sont pas vraiment pertinentes et peuvent induire en erreur, la séquence hiérarchique des unités militaires, dans le vocabulaire français moderne, n'ayant pas nécessairement les mêmes « points forts » (compagnie, régiments, divisions) que celle des unités militaires des anciens Grecs. Ce sont précisément les composés en συν- et en ἐπι-, parce qu'ils désignent des « amalgames », qui peuvent permettre de les repérer.

28. Traduire, dans un tel cas, ne suffit pas : un décalque du terme grec, choisi afin d'être identique pour les deux armes, quelque chose comme « la cinq-centaine », ne dirait rien à un lecteur moderne.

29. Il se trouve dans Élien, *Tact.*, XVI, 3, et dans Arrien, *Tact.*, XIV, 5. Pour *LSJ*, l'unité comporte 1024 hommes, ce qui est exact ; Asclépiodote, VI, 3, Arrien, XVI, 4 et Élien, XVI, 4, renvoient tous également aux συστρεμματάρχαι, qui sont des officiers hors rang, au nombre de 4, attachés à l'épitage.

bon, comme on le voit d'après le tableau, mais la traduction par « brigade » ne convient pas. Car il faut considérer, à cause de la formation des noms utilisés, que deux *συστρέμματα*, c'est à dire aussi deux *ξεναγία*, font une *ἐπιξεναγία*³⁰. Si l'on traduit ce dernier nom par « division », on peut adopter le nom de « double brigade » pour le *σύστρεμμα*, exprimant ainsi correctement la notion d'amalgame concernant deux brigades, terme proposé ici pour traduire *πεντακοσιάρχια* ; mais, dans ce cas, la traduction ne peut pas rendre l'expression de la relation entre *ξεναγία* et *ἐπιξεναγία*.

Si l'on accepte cette restitution des onze échelons de la hiérarchie des unités, alors le nombre total des peltastes, soit 8.192 hommes, dans le corps d'appui de la phalange idéale définie par Asclépiodote, correspond bien effectivement à la moitié des effectifs de l'infanterie lourde, qui est de 16.384 hommes³¹. On retrouve bien, d'autre part, tous les niveaux de hiérarchie des unités dont on a impérativement besoin pour composer le tableau, et enfin on respecte l'indication concernant les 8 officiers, qui sont les 8 commandants de double brigade (*ξεναγία* ou *σύστρεμμα*), appelés *συστρεμματάρχαι*, dont quatre prennent aussi le commandement des divisions constituées par la réunion de deux de leurs unités et s'appellent alors *ἐπιξέναγοι*. La correction proposée par Köchly et Rüstow au texte qui donne seulement *ξέναγοι* s'avère ainsi nécessaire.

On remarquera également les correspondances de termes entre certains échelons : il s'agit des dénominations introduites par le préfixe *συν-* : successivement on a défini une *σύστασις*, un *σύνταγμα*, enfin un *σύστρεμμα*, et les intervalles qui existent dans la hiérarchie des échelons entre le premier et le second, entre le second et le troisième de ces « composés » se trouvent égaux, correspondant à trois échelons d'unités, niveaux 2, 5 et 8. On doit sans doute considérer ces types d'unités, et non seulement le *σύστρεμμα* dont les officiers sont explicitement mentionnés par Asclépiodote, comme ayant été, à un certain moment de l'histoire des armées grecques, des unités effectivement opérationnelles, et en conséquence dotées d'un commandement autonome³².

Sur ces bases, il paraît possible, après avoir rappelé le début du chapitre, de proposer une restitution pour la lacune du texte d'Asclépiodote, VI, 3, dans une formulation qui suit la même disposition en échelons à partir de l'unité de base, l'escouade, que dans le tableau ci-dessus :

30. La définition du *LSJ* pour *ἐπιξεναγία*, « four xenagiai, i.e. 2048 hommes » est à la fois fautive pour la composition (à cause de la restitution donnée dans *l'editio princeps* d'Asclépiodote que je critique ici) et juste pour l'effectif.

31. *Techné*, II, 7, avec les commentaires de L. Poznanski, déjà cités n. 6.

32. J'ai développé certains aspects de ce problème dans mon étude sur l'armée thessalienne, *L'État thessalien*, p. 216-217.

"Εσται δὲ κάπλ τούτων τὸ μὲν ἐκ δύο λόχων σύστασις (2), ἔτι δὲ ἐκ δυοῖν συστάσεων πεντηκονταρχία (3), τὸ δὲ τούτου διπλάσιον ἑκατονταρχία (4), ἐφ' ἧς ἔσσονται οἱ ἔκτακτοι (mention des noms de ces soldats hors rang) ; puis vient la suite de la présentation des unités (les niveaux de hiérarchie sont indiqués entre parenthèses) :

τὸ δὲ τῆς ἑκατονταρχίας διπλάσιον <σύνταγμα (5)
καὶ τὸ διπλάσιον ψιλαγία· (6)
ἧς δὲ τὸ διπλάσιον πεντακοσιαρχία· (7)
τὸ δὲ τῆς πεντακοσιαρχίας διπλάσιον ξεναγία (8),
ἢ καί> σύστρεμμα,
τούτου δὲ τὸ διπλοῦν ἐπιξεναγία (9),
ἧς πάλιν τὸ διπλάσιον στίφος (10)·
οὗ δὴ συντεθέντος ἢ τῶν ψιλῶν φάλαγξ (11),
ἦν καὶ ἐπίταγμα καλοῦσιν ἔνιοι.

La disparité des membres de phrase écrits en gras peut bien s'expliquer, semble-t-il, par le caractère très répétitif des formules, qui peut entraîner des sauts du même au même, avec omission des expressions intercalées. Mais il est possible aussi que la position des différents segments dans le texte, par exemple en fin de colonne dans le prototype du manuscrit, ait eu pour conséquence la disparition pure et simple d'un fragment ; il reviendra aux spécialistes de la paléographie le soin d'en décider. On peut donner, pour finir, une présentation du texte complet sous une forme continue : τὸ δὲ τῆς ἑκατονταρχίας διπλάσιον <σύνταγμα, καὶ τὸ διπλάσιον ψιλαγία· ἧς δὲ τὸ διπλάσιον πεντακοσιαρχία· τὸ δὲ τῆς πεντακοσιαρχίας διπλάσιον ξεναγία, ἢ καί> σύστρεμμα, τούτου δὲ τὸ διπλοῦν ἐπιξεναγία, ἧς πάλιν τὸ διπλάσιον στίφος, οὗ δὴ συντεθέντος ἢ τῶν ψιλῶν φάλαγξ, ἦν καὶ ἐπίταγμα καλοῦσιν ἔνιοι.

Le tableau d'effectifs de l'infanterie légère (ou peltastes), ainsi complété, est désormais exactement parallèle à celui de l'infanterie lourde et offre les correspondances nécessaires avec le tableau des unités de celle-ci. Ces deux tableaux, auxquels s'ajoute celui de la cavalerie³³, n'ont rien de théorique, contrairement à ce qu'on a souvent dit. L. Poznanski s'élève à plusieurs reprises contre cette opinion bien trop sommaire, et il a sur ce point tout à fait raison. Car il existe au moins un exemple historique pour attester la validité de la construction décrite par Asclépiodote. Les tableaux d'unités et d'effectifs qu'il présente ou que l'on peut construire à partir de son exposé constituent en effet la grille de lecture la plus précise et la plus exacte à partir de laquelle on peut restituer dans le détail, selon des règles d'arithmétique simples et incontestables, l'organisation concrète de l'armée thessalienne de l'époque classique. Il me paraît tout à fait possible qu'on doive l'utiliser aussi pour d'autres.

Bruno HELLY
Université Lyon 2 - CNRS

33. Sur la tripartition de l'armée présentée par Asclépiodote, cf. les observations de L. Poznanski, *op. cit.*, Notes complémentaires, p. 39 d.